



Une pause, sur le parvis de l'Eglise St-Roch, à Québec, pendant le Sommet des peuples, le mercredi 18 avril 2001.

PHOTO BENOÎT AQUIN  
POUR RECTO VERSO

# PARALLELES SUR LES AMÉRIQUES

Deux visions du monde se sont affrontées au Sommet de Québec. À l'utopie néo-libérale de l'émancipation de l'homme par le libre-échange commercial, le Sommet des peuples a opposé l'idée d'une nouvelle solidarité entre nations du nord et du sud dans le respect absolu des droits de la personne.

PAR ANDRÉ SELEANU

**A**u bord du St-Laurent, sous le soleil gentiment caressant de la mi-avril, on a senti une effervescence inusitée : la fièvre et la synergie de la rencontre entre activistes et touristes avides d'Histoire, autour du Sommet des peuples; une certaine chaleur et la dignité du discours parlementaire, à la Conférence des parlementaires des

Amériques (à l'invitation du gouvernement du Québec); et enfin la méfiance - pour ne pas dire la paranoïa - derrière la clôture érigée autour de la colline parlementaire et d'une partie du Vieux-Québec afin de protéger (d'isoler?) les 34 chefs d'état.

Alors que les leaders participaient aux réceptions et tenaient des discours à l'in-

térieur du fameux «périmètre de sécurité», les manifestants essayaient de renverser la barrière en béton et en métal, sous les gaz lacrymogènes et les tirs de balles en plastique. À l'intérieur du périmètre, des colonnes de policiers déguisés en «Darth Vader», avec leurs masques à gaz, déambulaient en frappant rythmiquement leur bouclier en plexiglas avec des bâtons en caoutchouc. D'où venaient-ils, où allaient-ils? Mystère. Qui essayaient-ils d'intimider avec leur marche en cadence, vu que passants et manifestants étaient déjà écartés, à l'extérieur de la clôture?

Les cafés de la Grande-Allée étaient fréquentés pendant ce temps presque exclusivement par des centaines d'agents des services secrets ou de sécurité, en veston festif bleu marine ou bien en mackintosh gris - avec, parmi eux, un bon prépondérance d'Américains.

À l'image du «Château» de Franz Kafka, on pouvait parler à Québec d'un «en haut» et d'un «en bas». En haut, sur la colline parlementaire, provisoirement clôturée, des armées de mots sibyllins émis comme des nuages d'incertitude enveloppaient les possibles tractations, marchandages d'hommes d'État qui livraient, réellement, fort peu d'information au cours des conférences de presse. En bas, au Sommet des peuples, on dénonçait le secret dans lequel se déroulaient les pourparlers de la Zléa (Zone de libre-échange des Amériques) : M. Pettigrew, ministre canadien du commerce international avait promis que, dans un futur pas trop lointain, les textes de négociation seraient rendus disponibles. En ce moment, ils ne le sont pas encore, sous prétexte «que la version portugaise n'est pas encore prête», une autre situation à la fois cocasse et tragique, sûrement surréaliste, parmi tant d'autres.

## Le spectre de l'Aléna

Le Nouveau parti démocratique, le Bloc Québécois et la grande Alliance sociale continentale réunissant des centaines d'ONG et de syndicats critiques du libre-échange dans les trois Amériques feront une

face actuellement à des poursuites par des corporations transnationales totalisant plus de 16 milliards de dollars.

## Une lutte politique s'annonce

Pendant le sommet des chefs d'État, la Chambre canadienne de commerce a exprimé son désir d'enchâsser dans un traité interaméricain «des mesures fortes de protection pour les investisseurs, telles que celles comprises dans le chapitre 11 de l'Aléna.» Inversement, le *Business Council on National Issues* (BNHI), un lobby de grandes compagnies canadiennes ou succursales locales de transnationales, désire officiellement exclure toute mesure de protection sociale et environnementale ou référence aux droits de la personne d'un traité commercial.

«Le traité Zléa, tel qu'il se profile actuellement, n'est pas un simple traité de commerce, mais un traité qui protège les droits des investisseurs», soulignait Hugh Mackenzie, directeur de la recherche de la branche canadienne du syndicat nord-américain des métallos, dans un forum syndical du sommet des peuples. Il est clair qu'une lutte politique se dessine entre ceux qui veulent des

manière notoire, favorise les intérêts des investisseurs par rapport aux lois nationales.

Autant de vœux pieux pour le bonheur de l'humanité des Amériques? Peter Leuprecht, doyen de la faculté de droit de McGill, ne cache pas son scepticisme : «Quel est le sérieux du document final du Sommet? La société civile doit être attentive : les enjeux sont considérables.» (Voir entrevue, p. 12)

En évaluant la déclaration finale du Sommet des Amériques, Anne Ste-Marie, porte-parole de la section montréalaise d'Amnistie Internationale, exprime une méfiance sans détours : «Comme en 1994 à Miami, en 1998 au sommet de Santiago, on voit l'hypocrisie des chefs d'État qui prennent des engagements, mais qui ne font rien concrètement pour mettre en application les engagements qu'ils ont pris. Les chefs d'état avalisent la notion de démocratie par le fait qu'il y ait des élections. Amnistie internationale (par contre) documente jour après jour des abus systématiques : tortures, exécutions extrajudiciaires, conditions inhumaines de détention dans les pays des Amériques.» Mme Ste-Marie inclut la misère, les défaillances en

vérification minutieuse de ces textes, accompagnée d'une dénonciation, d'un rejet de tout ce qui pourrait relever de l'équivalent du Chapitre 11 du traité nord-américain de libre-échange (Aléna) dans un projet de traité Zléa. En tant que véritable «charte des droits corporatifs», le chapitre 11 rend en effet caduques les législations nationales, en protection de l'environnement et en réglementation du travail entre autres. Ce type de traité international est plus contraignant que les constitutions nationales ou provinciales en cas de procès. Un tribunal de l'Aléna constitué de trois membres («experts») entend les plaintes contre les gouvernements à huis clos. La légitimité de ce «tribunal» est pour le moins douteuse, il ne relève d'aucune constitution nationale théoriquement démocratique. Ses décisions ont force de lois. La situation n'est pas hypothétique : le Canada fait

«droits» presque absolus pour les investisseurs à travers les Amériques et ceux qui veulent maintenir la primauté de la société civile sur les intérêts transnationaux.

Quoique «la clause démocratique» ait fait les manchettes au cours du sommet des chefs d'État, un tout petit paragraphe dans le chapitre 6 de la Déclaration finale éclaire les véritables priorités du processus : l'accord Zléa visé pour 2004 doit être «compréhensif et équilibré, conforme aux règles et aux disciplines de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)». La Déclaration finale adopte un ton résolu ainsi qu'un calendrier ferme en ce qui concerne le libre-échange. Par contre, les nombreuses références à la santé, à la démocratie, à l'éducation, aux droits des enfants sont moins impératives et contraignantes. Belles paroles en effet, à la portée limitée, hélas!, à cause des très réelles contraintes de l'OMC qui, de

santé et hygiène publiques parmi les violations des droits de la personne. Parfois les chiffres sont éloquentes : «Il y a 900 personnes qui prennent part à l'élaboration des accords de libre-échange et seulement 50 personnes employées par la Commission interaméricaine des droits de l'Homme.»

## Où est la pauvreté dans l'équation?

Carlos Baraibar, député de centre-gauche au Parlement d'Uruguay (*Frente Amplio*), dans un discours mémorable prononcé à l'Assemblée nationale du Québec (à la Conférence des parlementaires des Amériques), a stigmatisé un poncif qui flotte dans l'air du temps : *la démocratie égale libre commerce* (ou même liberté tout court, récente somette «philosophique» et séquelle «intellectuelle» du néo-libéralisme). «Très bien», disait Baraibar, avec un humour que Cervantès ►